Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document

FR-BIO-16.250-0082491.2023.001

I.2 Type d'Opérateur

☑ Opérateur

☐ Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs

Nom	**LES DELICES D'EMILE**		
Adresse	**29 Boulevard de la Tour 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle

Autorité	**QUALISUD (FR-BIO-16)**		
Adresse	**6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- Préparation
- Distribution / Mise sur le marché

I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production

- (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux

  Méthode de production:

  – production biologique, sauf durant la période de conversion

- (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine

  Méthode de production:

  – production de produits biologiques

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date, lieu

Date	**14 novembre 2023 14:40:39 +0100 CET**	Nom et signature	**QUALISUD**
Lieu	**Marmande (FR)**		Digitally signed by: QUALISUD (QUALISUD) Date: 2023-11-14 13:40:39 UTC

I.8 Validité

Certificat valable du **20/10/2023** au **30/06/2025**

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Autres boissons non alcoolisées : le bissap, pruneaux-gingembre, pommes-hibiscus, concentré de curcuma,concentré de gingembre,concentré de gingembre et curcuma		Biologique
Autres boissons non alcoolisées : curcuma-pommes, curcuma vitalité, gingembre, gingembre-cola, gingembre-curcuma, gingembre-hibiscus, gingembre tonic, gingembre extra tonic, hibiscus		Biologique
Sirop : citron, curcuma, curcuma-gingembre, gingembre, gingembre-aïl, gingembre-citron, gingembre-colas, gingembre-hibiscus, hibiscus, grenade, menthe		Biologique
Plats cuisinés : bananes en persillade, tomates séchées en persillade, plats préparés salés, plats préparés sucrés, soupe, petits gateaux secs		Biologique
Compotes : citron, orange		Biologique
Gelées : citron, curcuma, gingembre, gingembre-curcuma, hibiscus		Biologique
Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : orange, orange-curcuma		Biologique
Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : patate douce-gingembre, patate douce-hibiscus, patate douce-curcuma, pêches-gingembre, préparation de citron, préparation d'orange, poire-gingembre		Biologique
Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : gingembre, gingembre-citron, gingembre-curcuma, gingembre mi-confit, gingembre-orange, miel-curcuma, miel-gingembre, mirabelle-gingembre		Biologique
Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : abricot, banane, banane-cacachuètes, banane-gingembre, citron-curcuma, citron mi-confit, fraise, fraise-gingembre, figue-curcuma, figue-gingembre		Biologique
Jus : citron, curcuma, curcuma-gingembre, curcuma-pommes, gingembre, myrtille, orange, pomme, pomme-hibiscus		Biologique
Nectar : figue, kiwi, myrtille, pêches, prune d'Ente, rhubarbe		Biologique
Commerce de détail de fleurs, plantes et graines		Biologique
Commerce de détail d'autres boissons		Biologique
Commerce de détail d'autres produits alimentaires n.c.a.		Biologique
Commerce de détail d'huiles et matières grasses comestibles		Biologique
Commerce de détail de café, thé, cacao et épices		Biologique
Commerce de détail de produits laitiers : et d'oeufs		Biologique
Commerce de détail de produits de boulangerie-pâtisserie		Biologique
Commerce de détail de viandes		Biologique
Commerce de détail de fruits et légumes de conservation		Biologique
Commerce de détail de fruits et légumes frais		Biologique

DÉLIVRÉ

II.2 Quantité de produits

II.3 Informations sur les terres

II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		II.9 Autres informations
Nom de l'organisme d'accréditation	**COFRAC**	**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.**
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	**https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf**	

DÉLIVRÉ